



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Sainte-Anastasio, le 04.03.2020

PROCES VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasio régulièrement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : M TIXADOR - Mme PANAFIEU – POULLET – MM ORTA – DAIGNES – Laurent CHABAUD - NEVEU — PELEGRIN – Mmes ZELMAT - HURLIN – Laurence FOURES - MM. CHABAUD Luc – TOPIN -

ABSENTS : MM GRIOLET – MIRAKOFF – Mmes JUDOR - SESOSTRIS - GALTIER –

PROCURATIONS : M. MIRAKOFF à M. TIXADOR
Mme GALTIER à M. Laurent CHABAUD
Mme JUDOR à M. ORTA

Soit 16 votants

Les points suivant ont été examinés lors de la séance du conseil municipal :

1. Désignation du secrétaire de séance : Nadia ZELMAT a été désignée secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 04 février 2020 : le compte rendu a été adopté à l'unanimité.
3. Subventions aux associations (P.J n° 1) : les subventions aux associations ont été adoptées par 14 voix pour, 1 abstention (Mme Laurence FOURES) et 1 voix contre (M. TOPIN)
4. Subvention au CCAS : la subvention de 1000.00 € au CCAS est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention (M. TOPIN)
5. Compte de gestion 2019 de la trésorerie de Saint-Chaptes (P.J n° 2) : le compte de gestion du trésorier de Saint-Chaptes est approuvé par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme laurence FOURES – MM TOPIN – Luc CHABAUD).
6. Compte administratif 2019 de la commune (P.J. n° 3) : le CA 2019 est approuvé par 13 voix pour, 2 abstentions (Mme laurence FOURES – M. TOPIN) et 1 voix contre (M. Luc CHABAUD)
7. Affectation du résultat 2019 (P.J. n° 4) : le résultat global de l'exercice de 438 616.12 €, correspondant aux 3 projets en cours de finalisation mais non encore réglés, est affecté au compte 002 du budget 2020, par 13 voix pour, et 3 abstentions (Mme laurence FOURES – MM Luc CHABAUD – TOPIN)

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

8. Taux d'imposition 2020 (P.I. n° 5) : à l'unanimité, le conseil municipal décide que les taux de TH et TFB de 2019 seront reconduits et le taux de la TFNB sera ramené à 55%,

9. Budget primitif 2020 (P.I. n° 6) : le budget primitif de la commune est approuvé par 13 voix pour et 3 contre (Mme laurence FOURES – MM TOPIN – Luc CHABAUD) et arrêté aux montants suivants :
Fonctionnement 1 882 226.09 €
Investissement 1 490 087,41 €

10. Tableau des effectifs (P.I. n° 7) : le tableau des effectifs, identique à celui joint au BP 2019, est approuvé à l'unanimité.

11. Signature d'une convention avec l'académie pour la prestation d'études surveillées : le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec l'éducation nationale afin de mettre en place les études surveillées par les enseignants.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

